VERSAILLES

RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES

Formulaire d'inscription (et autorisation parentale pour les mineurs)

Je soussigné(e)
M./Mme NOM _____
Prénom _____
Date de naissance : _ _ /_ _ /_ _ _ _
Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Email : _____

Téléphone portable : _____Téléphone fixe *(facultatif)*_____

Profession *(facultatif)* : _____

□ souhaite m'inscrire au réseau des bibliothèques de Versailles pour :
- □ accéder aux postes informatiques et aux ressources numériques
- □ consulter les documents conservés dans les magasins de la Bibliothèque Choiseul
- □ emprunter les documents disponibles pour le prêt dans le réseau des bibliothèques (**voir les tarifs en vigueur fixées par délibération municipale et les conditions de gratuité fixées par le règlement intérieur**).

L'emprunt des liseuses, des platines vinyles, des instruments de musique et de leurs accessoires, ainsi que l'emprunt et la consultation des lecteurs Victor sont soumis à la signature de chartes spécifiques. L'emprunt des livres audio au format Daisy est réservé aux usagers en situation de handicap.
La consultation des documents patrimoniaux est soumise à la signature d'une charte de consultation. L'accès en Open+ à la Médiathèque de l'Ancienne Poste - Heure Joyeuse est soumis à la signature de la Charte qui règlemente ce service.

□ déclare autoriser l'inscription du/des mineur(s) indiqués ci-dessous dont je suis :
□ le père □ la mère □ le représentant légal
pour emprunter les documents du réseau des bibliothèques.

NOM, prénom Date de naissance	Cocher les autorisations supplémentaires souhaitées :
_____ ____/____/____	○ accéder à internet ○ jouer aux jeux vidéo dans les bibliothèques qui le proposent
_____ ____/____/____	○ accéder à internet ○ jouer aux jeux vidéo dans les bibliothèques qui le proposent
_____ ____/____/____	○ accéder à internet ○ jouer aux jeux vidéo dans les bibliothèques qui le proposent
_____ ____/____/____	○ accéder à internet ○ jouer aux jeux vidéo dans les bibliothèques qui le proposent
_____ ____/____/____	○ accéder à internet ○ jouer aux jeux vidéo dans les bibliothèques qui le proposent
_____ ____/____/____	○ accéder à internet ○ jouer aux jeux vidéo dans les bibliothèques qui le proposent

VERSAILLES

RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES

Je déclare avoir pris connaissance et accepté le règlement du Réseau des bibliothèques de Versailles.

(En cas d'inscription de mineur(s)) Je reconnais être personnellement responsable des emprunts faits par le(s) mineur(s) en cas de perte ou de dégradation, ainsi que des contenus des documents consultés ou qu'ils empruntent.
Les bibliothèques s'engagent à respecter scrupuleusement les restrictions d'âge fixées par la loi.

L'inscription a une durée d'un an et peut être renouvelée chaque année en présentant un justificatif de domicile de moins de 3 mois. Le formulaire d'autorisation parentale est à remplir à chaque renouvellement.
L'usager est tenu de signaler immédiatement tout changement d'adresse postale. Il doit également signaler tout changement de numéro de téléphone ou d'adresse électronique.

Date : ____/____/____ Signature : _____

EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR DU RESEAU DES BIBLIOTHEQUES DE VERSAILLES
(Le règlement complet est affiché dans chaque bibliothèque du réseau).

Chaque usager est responsable de sa carte et des emprunts faits sur celle-ci, y compris par un tiers, en présentant la carte au format physique ou numérique ou bien en saisissant son numéro sur les automates de prêt.
L'usager s'engage à respecter les règles de prêt en nombre et en durée et à restituer les documents en bon état.
Toute perte de carte doit être signalée. Une nouvelle carte est établie sur présentation d'une pièce d'identité.

En cas de perte ou de dégradation des documents, leur remplacement à l'identique est demandé pour les livres, les CD et les disques vinyles. Dans le cas d'un ouvrage ou d'un disque qui ne serait plus édité, un titre choisi par les bibliothécaires correspondant au même montant est demandé.
Pour les DVD, les droits de prêt font que ces supports ne peuvent être acquis que par les bibliothèques. Pour les DVD, les liseuses, les platines et les autres objets, en cas de perte ou de dégradation il est demandé d'effectuer un remboursement au prix d'achat.

En cas de retard dans la restitution d'un ou plusieurs documents, quelle que soit la bibliothèque dans laquelle l'emprunt a été effectué, le droit de prêt est suspendu jusqu'à leur retour ou remplacement.
La non-restitution des documents entraine l'envoi de 3 lettres ou mails de rappel, puis d'une lettre papier informant l'usager de la transmission de son dossier au Trésor Public, afin qu'il s'acquitte auprès de ce dernier de la somme correspondant au prix des documents concernés.
Dans les cas de grands retards ou de retards non justifiés et fréquents, une suspension de durée variable peut être appliquée sur avis de la Direction du réseau des bibliothèques sur la carte de l'usager ou sur l'ensemble des cartes appartenant à un même regroupement.

Les mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents ou de leurs représentants légaux. Le réseau des bibliothèques n'est pas responsable des enfants non accompagnés.
L'accueil des groupes se fait sous la responsabilité de l'accompagnateur. La responsabilité du réseau des bibliothèques et de son personnel ne peut être engagée dans le choix des documents empruntés ou consultés par les enfants.